

Pour diffusion immédiate

PROJET DE CIMENTERIE A PORT-DANIEL : UNE APPROCHE PAR LA CONCERTATION

Bonaventure, 5 juin 2012 – Le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) désire informer la population de l'état d'avancement de son implication dans le dossier d'implantation d'une cimenterie à Port-Daniel.

En février dernier, le CREGÎM a été informé des nouveaux développements dans ce dossier et a débuté dès lors sa recherche d'information sur le projet en tant que tel, ainsi que sur les impacts environnementaux des cimenteries en général. En mai, la table des préfets a organisé une rencontre avec les promoteurs du projet, à laquelle le CREGÎM a également été convié. Toutefois, puisque cette brève rencontre était principalement axée sur les étapes liées à l'implantation et au démarrage de l'usine, il a alors été convenu que le CREGÎM pourrait rencontrer de nouveau les promoteurs afin de leur faire part de plusieurs préoccupations et d'obtenir les informations nécessaires à une bonne compréhension du dossier.

Le CREGÎM a toujours eu à cœur de mener à bien ses actions dans une perspective de concertation. Oreilles tendues, l'organisme s'est soucié de rassembler au cours des dernières semaines les diverses préoccupations populaires qui ont circulé, les a jointes à celles déjà notées et espère en discuter avec les promoteurs. Le CREGÎM désire dans un premier temps obtenir un portrait complet des conséquences environnementales, sociales et économiques d'un projet de cette envergure et le partager avec les groupes environnementaux. Pour l'instant, la demande d'un BAPE risquerait d'interrompre le dialogue établi avec les promoteurs. Par ailleurs, le CREGÎM a été informé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) que les promoteurs devront effectuer la mise à jour de l'étude d'impact environnemental réalisée en 1995.

La MRC Rocher-Percé a convoqué une rencontre cette semaine avec divers acteurs économiques, les promoteurs et le CREGÎM. Elle a également convié le MDDEP à s'y joindre, ce qui permettra de discuter des normes actuelles, des contrôles et suivis liés à ce type d'industrie ainsi que des garanties possibles pouvant être offertes par les promoteurs.

Le CREGÎM tentera maintenant de convaincre les promoteurs qu'il serait important de tenir des rencontres publiques d'information destinées à la population afin que ce projet puisse cheminer en harmonie avec les communautés. « L'acceptabilité sociale d'un projet se veut régulièrement la clé de son succès. Elle est l'appui nécessaire à sa réalisation, dans un minimum de controverses », souligne Caroline Duchesne, directrice générale du CREGÎM.

Le CREGÎM, organisme de concertation, confirme aujourd'hui sa participation active au dossier concerné. Suite à cette deuxième rencontre, les administrateurs du CREGÎM espèrent grandement être en mesure de se positionner à la lumière des informations reçues.

Il est également important de rappeler que le CREGÎM croit au développement de l'industrie en région, espère comme tout citoyen des emplois de qualité et bien rémunérés, mais espère avant tout que le développement de la filière industrielle puisse se faire en harmonie avec les communautés et dans le respect de notre environnement.

- 30 -

Source :

Caroline Duchesne, directrice générale
Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498
caroline.cregim@globetrotter.net
www.cregim.org